

Budget 2021

Nouveau-Brunswick

Mieux s'y retrouver pour la suite des choses.

Mars 2021

Le 16 mars 2021, le ministre des Finances Ernie L. Steeves a déposé le budget 2021-2022 du Nouveau-Brunswick (Budget 2021).

Les prévisions fournies dans le Budget de 2021 indiquent que la province projette un déficit de 12,7 millions de dollars pour l'exercice financier 2020-2021, comparativement à un excédent de 92,4 millions de dollars projeté pour le même exercice financier dans le budget précédent.

D'un point de vue fiscal, la province projette des déficits au cours des trois prochaines années comme suit :

Exercice	Déficit projeté
2021-2022	245 millions de dollars
2022-2023	296 millions de dollars
2023-2024	220 millions de dollars



Mesures fiscales

Taux d'imposition sur le revenu des sociétés

Aucune modification n'est proposée à l'égard des taux d'imposition du revenu des sociétés ou de la limite pour les petites entreprises fixée à 500 000 \$.

Les taux d'imposition sur le revenu des sociétés du Nouveau-Brunswick pour 2021 sont résumés ci-dessous :

Taux d'imposition sur le revenu des sociétés du Nouveau-Brunswick

	Taux applicable aux petites entreprises	Taux général – Impôt sur le revenu des sociétés	Taux d'imposition des bénéfices de fabrication et de transformation
N.-B. seulement	2,5 %	14,0 %	14,0 %
Taux fédéral et du N.-B. combinés	11,5 %	29,0 %	29,0 %

Taux d'imposition du revenu des particuliers

Les fourchettes d'imposition des particuliers au Nouveau-Brunswick sont indexées à l'inflation de façon annuelle. Le budget de 2021 ne propose aucune autre modification des fourchettes d'imposition et des taux d'imposition des particuliers. Les taux pour 2021 sont les suivants :

Tranches d'imposition	Taux d'imposition marginaux
43 835 \$ ou moins	9,68 %
43 836 \$ à 87 671 \$	14,82 %
87 672 \$ à 142 534 \$	16,52 %
142 535 \$ à 162 383 \$	17,84 %
162 384 \$ et plus	20,30 %

Pour 2021, les principaux taux d'imposition marginaux combinés, fédéral et provincial (Nouveau-Brunswick), sont les suivants :

Type de revenu	Taux d'imposition
Régulier	53,30 %
Gains en capital	26,65 %
Dividendes admissibles	33,51 %
Dividendes réguliers	47,75 %

Taxes de vente et d'accise

Le budget de 2021 ne propose aucun changement au taux actuel de la TVH de 15 %, qui se compose d'un volet fédéral de 5 % et d'un volet provincial de 10 %.

À compter du 1^{er} avril 2021, la taxe sur le carbone provinciale passera de 30 \$ à 40 \$ la tonne. Par conséquent, le prix de l'essence augmentera de 2,21 cents le litre et le prix du diesel augmentera de 2,68 cents le litre.

Autres éléments notables

Dépenses liées à la pandémie

Le budget de 2021 comprend la somme de 64 millions de dollars pour les dépenses liées à la pandémie, notamment 30 millions de dollars pour le programme de vaccination.

Tourisme

Le gouvernement continuera d'offrir le Programme d'incitation au voyage Explore NB, qui offre aux résidents du Nouveau-Brunswick un rabais de 20 % sur les dépenses de voyage admissibles engagées dans la province.

Garde d'enfants

Le gouvernement offrira une augmentation salariale supplémentaire de 0,75 \$ l'heure pour les éducateurs de la petite enfance, ce qui portera le salaire horaire à 19 \$.